

APPEL À PROJETS 2025

RÉUNION DE LANCEMENT 27/01/2025

- « Aller Vers » (Animation de la vie sociale)
- Fonds Locaux MAG



Appel à projets	Date de lancement	Date limite retour dossiers	Présentation en instance de décision
« Aller Vers »	27 janvier 2025	21 mars 2025	juin 2025
Fonds Locaux	27 janvier 2025	14 mars 2025	<ul style="list-style-type: none">• juin 2025 pour le fonctionnement• septembre 2025 pour l'investissement

01

« Aller Vers » Animation de la vie sociale

L'animation de la Vie Sociale (AVS)



Les différentes mutations en cours poussent les familles à être de plus en plus en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche. En réponse à cette attente, l'animation de la vie sociale est un ensemble d'interventions qui s'appuie sur des structures de proximité que sont les **Centres sociaux ou Espaces de Vie Sociale**.

Ces structures soutiennent le développement de la participation des habitants, afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au renforcement des solidarités, en ayant à cœur d'opérer des changements dans le cadre d'un projet social de territoire.

L'AAP « Aller Vers »



- **Objectifs :**

Compte tenu de la configuration socio-démographique des Yvelines, comprenant une part importante de communes de moins de 5000 habitants et d'un diagnostic établi tenant compte des besoins des territoires en matière de liens sociaux et de cohésion sociale, la création d'une structure de l'AVS pourrait être une réponse adaptée.

L'appel à projet s'inscrit dans une perspective:

D'accompagnement
des dynamiques
locales d'animation
des territoires
ruraux

D'identification des
acteurs locaux qui
mènent des actions qui
permettent de maintenir
voire développer le lien
social

D'inscription de ces
acteurs dans le réseau
départemental des
structures de l'AVS

Les conditions du projet :

La démarche doit s'inscrire dans les actions suivantes :

- Accueil inconditionnel accessible à tous
- Action intergénérationnelle favorisant la mixité des publics
- Mobilisation d'habitants dans l'élaboration, le pilotage et la gouvernance du projet
- Accompagnement des initiatives des habitants et développement de leur pouvoir d'agir



Les projets éligibles :

- Une attention particulière sera portée aux projets qui s'inscriront dans une démarche "d'aller vers". Par ailleurs, la dimension intercommunale ou encore le caractère itinérant de la démarche pourront constituer des plus-values lors de l'examen des projets.

02 | Fonds locaux « MAG »



Mon accompagnement global

- Au plus près des enjeux des territoires, la Caf des Yvelines mobilise des fonds importants d'investissement et de fonctionnement vers les partenaires acteurs de la gestion de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de la jeunesse, de l'insertion, du logement, du handicap et de l'inclusion numérique...Soucieuse de rendre son offre de service lisible et accessible, la Caf des Yvelines propose le MAG (Mon Accompagnement Global) à l'ensemble de ses partenaires.

**Aides aux
familles**

**Aides aux
partenaires**

**Sur fonds
nationaux**

**Sur fonds
locaux**

-Parentalité
-Jeunesse
-Animation de la vie
sociale
-Accompagnement
de projet
-Logement

AIDE À LA CRÉATION OU À L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

OBJECTIFS :

- Favoriser la création de nouveaux services (Laep/espace parents).
- Accompagner la rénovation de locaux de plus de 10 ans.
- Soutenir les associations de médiation familiale et les espaces rencontre.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Pour un projet de service Laep ou de médiation familiale ou espace de rencontre, bénéficiaire de la prestation de service.
- Pour une structure innovante, type maison des parents, respecter la charte nationale de soutien à la parentalité.

MONTANTS DE L'AIDE

	Pour les projets situés sur des territoires QPV	Pour les projets situés sur d'autres territoires
Création	20 000 €	10 000 €
Aménagement	10 000 €	8 000 €
Achat de matériel	3 000 €	2 000 €

AIDE AU FONCTIONNEMENT / FAVORISER L'ATTRACTIVITE DE LA FILIERE ANIMATION

OBJECTIFS

- > Favoriser l'attractivité dans la filière animation
- > Soutenir les projets de formation des professionnels des ALSH
- > Permettre de garantir un accueil de qualité

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- > Le bénéficiaire peut être une collectivité ou une association.
- > Être une structure ALSH 3-11 ans ou Structures jeunesse 11-17 ans

Type de projet	Montant d'intervention selon le territoire	
Accompagnement à la formation BPJEPS loisirs tout public (LTP) et CQP animation (hors CNFPT)	3 000 € / an et par stagiaire	Communes de moins de 10 000 habitants : 1 stagiaire par an
		Communes de plus de plus de 10 000 habitants : 3 stagiaires par an
Forfait aide complémentaire au regard du projet pour le remplacement du ou des départs en formation	Au regard du projet et coût du remplacement	
Accompagnement à l'analyse des pratiques professionnelles	1 000 € par an et par commune.	

AIDE À LA CRÉATION OU À L'AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS ALSH 3-17 ANS

OBJECTIFS

- > Favoriser le développement d'une offre d'accueil de loisirs équilibrée sur les territoires à destination des adolescents.
- > Améliorer la qualité de l'accueil dans les Alsh ados (rénovation liée à la mise aux normes Sdjes).
- > Accompagner des gestionnaires dans la fiabilisation de leurs données quantitatives et qualitatives dans le cadre du respect des engagements contractuels (logiciel).

CONDITION D'ATTRIBUTION

- > La structure/la nature de la construction doit être pérenne
- > Critères et notes de pondération retenus pour prioriser les projets :
- > ancienneté de l'aide > 10 ans
- > préconisations des travaux par le Sdjes

Type de projets	Montant d'intervention par type de projet		
Création, ou agrandissement, rénovation, aménagement et/ou mobilier du bâtiment	2000€ / place en subvention	Bonification de 2 000 €/ place pour les Projets situés sur des territoires prioritaires et/ou sous dotés.	Le nombre de places pris en compte correspond à 60% de la capacité des locaux validée par le Sdjes
Acquisition de logiciel de gestion de l'activité	5 000 € dans la limite de 80% de la dépense une aide tous les 5 ans		

AIDE À LA CRÉATION, RÉNOVATION/ADAPTATION ET ÉQUIPEMENT DES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE

Objectifs

- Permettre aux Centres sociaux/Espaces de vie sociale de conduire, voire d'élargir leur projet pour répondre aux exigences liées à l'agrément.
- Accompagner l'adaptation des locaux (rénovation) à la mise en œuvre du projet social.
- Participer au co-financement du matériel informatique afin de permettre une meilleure connaissance du public et de renseigner l'Observatoire Senacs

Conditions d'attribution

- Être agréé par le Conseil d'administration de la Caf en tant que Centre social ou Evs.
- L'aide pour le matériel informatique avoir d'un axe dans le projet social ayant trait à la lutte contre la fracture numérique et l'accès aux droits

Montant de l'aide

Nature des travaux	Montant
Création de la structure	150 000 €
Travaux d'adaptation des locaux pour permettre la mise en œuvre du projet social ou le maintien de l'offre de service (pour les structures anciennes de plus de 15 ans)	150 000 €
Acquisition de matériel informatique	5 000 €

ACCOMPAGNEMENT A LA FORMATION

Objectifs

- Permettre aux Centres sociaux de conduire leur projet pour répondre aux exigences liées à l'agrément.
- Renforcer et accompagner la mise en œuvre du projet social.
- Accompagner la professionnalisation du personnel des structures AVS.

Conditions d'attribution

- Être agréé par le Conseil d'administration de la Caf en tant que Centre social ou Evs.
- La Caf sera attentive à l'expérience professionnelle de la personne garantissant en partie les compétences indispensables à l'exercice de ses fonctions.

Type de projet	Montant d'intervention selon le territoire
Accompagnement à la formation : Postes concernés : <ul style="list-style-type: none"> • Directeur/trice de Centre Social* • Référent/e Familles** 	4 000 €/an et par stagiaire Limité à 1 stagiaire par an Demande justifiée*** renouvelable tous les 5 ans
*Diplômes conseillés : DESJEPS/DEDPAD/CAFERUIS ** Diplômes conseillés : DECESF/DEJEPS/DUT des carrières sociales, option « animation sociale et culturelle ***Difficultés de recrutement/Motif de remplacement	

AIDE À LA CRÉATION, RÉNOVATION/ADAPTATION ET ÉQUIPEMENT

Objectifs

- Augmenter l'offre d'accueil en résidence sociale Fjt sur le département.
- Adapter l'offre d'accueil aux besoins des jeunes.

Conditions d'attribution

- Être agréé par le Conseil d'administration de la Caf en tant que Foyer de jeunes travailleurs
- Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans une démarche de qualité liée à l'environnement
- et au développement durable.

Nature des travaux	Montant
Création, transfert	5 000 € par lit
Acquisition ou remplacement de mobilier, rénovation des chambres et des parties communes	2 000 €
Acquisition de matériel informatique	5 000 €

AIDE AU FONCTIONNEMENT /AIDE À L'INVESTISSEMENT



Objectifs

- Accompagner toute démarche innovante et/ou de développement de projets sur un territoire.
- Soutenir un événement, un projet ponctuel, un équipement dont les objectifs font partie des priorités d'intervention d'action sociale de la Caf.
- Soutenir l'acquisition de biens (matériel) en aide à l'investissement pour favoriser la continuité ou le démarrage d'un projet.
- Accompagner le démarrage et/ou le développement de projets de territoire innovants ou expérimentaux s'inscrivant dans une démarche de Convention territoriale globale (Ctg).
- Valoriser les actions hors les murs et itinérantes.
- Accompagner la mise en œuvre de diagnostic de territoire dans le cadre des Ctg (en mobilisant en priorité les fonds nationaux pilotage CTG)
- Accompagner les actions d'ingénierie et de diagnostic (hors travaux liés à la CTG) telles que interventions de conception, d'étude, de suivi et d'évaluation, visant à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des projets sur les territoires, mieux identifier les composantes du territoire, ses problématiques comme ses ressources

Conditions d'attribution

- Le projet doit s'inscrire en cohérence avec les enjeux mis en exergue dans le Sdsfavs et/ou les Conventions territoriales globales.
- Ces aides ponctuelles constituent des outils pour la réalisation de la politique d'action sociale votée par le Conseil d'administration de la Caf des Yvelines.
- Mobilisation d'un prestataire extérieur pour l'ingénierie et les diagnostics.

Montant de l'aide

- En fonction du projet et dans la limite de 80% du coût du projet.

Pour répondre aux appels à projets

- *Télécharger le dossier sur le caf.fr*

[Les appels à projets | Bienvenue sur Caf.fr](#)

- *Le compléter, puis l'adresser avant 14 mars 2025 à l'adresse suivante :*

appelaprojets@caf78.caf.fr

NB : Bien préciser dans l'objet du mail le nom du fonds sollicité et la ville d'implantation du projet

Pour une meilleure gestion interne : Un mail = un projet = une structure = une ville

Merci pour votre attention

